



ruptur de contrat suite a un accident

Par **kayou**, le **23/11/2009** à **16:37**

bonjour, mon mari a eu une suspension de permis car plus de point;
j'ai signalé à mon assureur que mon mari ne pourrais plus conduire et qu'il etait entrain de passer son code dès obtention il reprendrai la conduite, pas de nouvelle, les contrats venait les paiemant d'échéance était encaissé bref rien à signaler. deux ans après il a eu un accident responsable l'assurance à payer sans même nous contacter. Mon mari a eu de nouveau un accident responsable mais très grave et là l'assurance au bout d'un ans nous dit qu'il casse notre contrat pour ne pas avoir averti de la supression qui avait eu lieu il y a 3 ans . que faire, car le fond de grantie va nous réclamer le remboursement et je vais être interdit d'assurance ?